ART. 2 N° 98 (Rect)

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

## ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

# **AMENDEMENT**

N º 98 (Rect)

présenté par M. Laurent et M. Hutin

-----

#### **ARTICLE 2**

À l'alinéa 28, substituer aux mots :

« impactées d'un point de vue environnemental, sanitaire et socio-économique par »,

les mots:

« situées en tout ou partie dans le périmètre d' ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est difficile de définir le périmètre exact dans lequel les collectivités locale sont concernées. L'impact environnemental, sanitaire et socio-économique est beaucoup trop large pour une définition légale. Il est proposé de lui substituer une définition géographique plus robuste : le territoire administratif. En prenant en compte les trois niveaux de collectivités territoriales, le territoire couvert est large.